

SM le Roi préside la cérémonie de présentation de la Stratégie Nationale de développement de la compétitivité logistique

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 21-04-2010 22:13:36

SM le Roi Mohammed VI a présidé, mardi à Zenata (préfecture de Mohammedia), la cérémonie de présentation de la Stratégie nationale de développement de la compétitivité logistique, devant mobiliser des investissements estimés à 60 milliards de dirhams (MMDH) réalisés en grande partie par le secteur privé, à l'horizon 2015.

Le Souverain a présidé par la même occasion la cérémonie de signature de deux conventions. La première concerne le contrat-programme entre l'Etat et la Confédération générale des Entreprises du Maroc (CGEM) relative au développement de la compétitivité logistique 2010-2015, alors que la seconde porte sur un contrat d'application du Contrat-programme Etat-CGEM (2010-2015) relatif au développement des zones d'activités logistiques du Grand Casablanca.

De même, SM le Roi a visité le chantier de la zone logistique de Zenata, d'une superficie globale de 323 hectares, dont 202 ha seront aménagés à l'horizon 2015.

Au début de cette cérémonie, le ministre de l'Equipement et des Transports, M. Karim Ghellab, a prononcé devant SM le Roi une allocution dans laquelle il a décliné les grandes lignes de la stratégie et le calendrier arrêté pour sa mise en oeuvre.

La nouvelle stratégie logistique vise à promouvoir une gestion optimisée des flux de marchandises pour la réduction des coûts logistiques de 20% du PIB actuellement à 15% à l'horizon 2015, au profit tant des consommateurs que de la compétitivité des opérateurs économiques.

Selon M. Ghellab, cette stratégie se traduira par une meilleure maîtrise des prix et contribuera par la même à la préservation du pouvoir d'achat et à la réduction du nombre des intermédiaires.

Elle permettra, dans l'ensemble, d'augmenter la croissance de l'économie nationale de 3 à 5 points du PIB à l'horizon 2015, soit une valeur ajoutée additionnelle de 20 MMDH sur une période de 10 ans, et de générer 36.000 emplois (d'ici 2015) et 96.000 emplois à l'accomplissement de la stratégie (2030).

Sa mise en oeuvre, a-t-il soutenu, favorisera la réduction des nuisances résultant d'une gestion peu efficace des flux de marchandises, au service d'un développement durable et cohérent des villes marocaines. C'est ainsi que les émissions de CO2 seront réduites de 35% à l'horizon 2015, de même que les routes et les villes seront décongestionnées.

M. Ghellab a, d'autre part, souligné que "la réalisation de cette stratégie est en soi un enjeu économique de taille pour la prochaine décennie ainsi qu'une condition sine qua non pour renforcer la compétitivité de l'économie nationale et conforter la place du Maroc comme plateforme internationale d'attraction de l'investissement à haute valeur ajoutée".

Cette nouvelle stratégie nationale s'articule autour de cinq axes, à savoir le développement d'un réseau national intégré de zones logistiques multi-flux, l'optimisation et massification des flux de marchandises, la mise à niveau et l'incitation à l'émergence d'acteurs logistiques performants, le développement des compétences en la matière et la mise en place d'un cadre de gouvernance pour le secteur, a expliqué le ministre.

Il est prévu dans ce cadre la mise en place d'un réseau intégré de zones logistiques à travers le territoire national (70 zones réparties sur 18 villes totalisant une assiette foncière de 3.300 ha dont 2.080 ha aménagés en 2015), ainsi que la prise d'une série de mesures pour rationaliser les flux de marchandises, la promotion des acteurs logistiques, la formation aux métiers y afférents (formation de 61.600 personnes d'ici 2015 et 173.000 à la fin de la stratégie), et l'adoption d'un cadre approprié pour la mise en oeuvre de la stratégie logistique.

Il sera procédé, sur le moyen terme, à la réalisation d'un programme de formation et de la première tranche du réseau national de zones logistiques (32 zones d'une superficie totale de 2080 ha, réparties sur 10 villes), a-t-il relevé, précisant que la mise en oeuvre de la stratégie permettra de générer un investissement de près de 60 MMDH, assurés en grande partie par les opérateurs privés.

Pour sa part, M. Mohamed Horani, président de la CGEM, a souligné dans une allocution devant SM le Roi Mohammed VI que le Contrat-programme pour le développement de la compétitivité logistique (2010-2015) est le fruit du partenariat efficient entre les secteurs public et privé, représenté par la Confédération, et ce en application des Hautes directives du Souverain.

Mettant l'accent sur l'essor appréciable qu'a connu l'économie nationale sous la conduite de SM le Roi Mohammed VI, particulièrement dans le domaine des infrastructures et du transport, M. Horani a insisté sur le caractère prioritaire du développement de la logistique, "devenu une nécessité stratégique pour le renforcement des capacités compétitives de l'économie et la réalisation du développement économique, social et humain".

"La stratégie logistique accompagne parfaitement les autres stratégies sectorielles lancées sous l'impulsion de SM le Roi", a dit le président de la CGEM, ajoutant que "la logistique du commerce extérieur a réalisé des avancées considérables grâce aux réalisations pionnières accumulées par le Royaume sous le règne de SM le Roi Mohammed VI".

Il a cité à cet égard la modernisation du système douanier, la libéralisation du secteur portuaire, la rationalisation du trafic maritime, le développement du transport routier des marchandises, ce qui a permis au Maroc, a-t-il noté, de développer un secteur logistique compétitif sur le plan de la Méditerranée et capable de se positionner sur les marchés internationaux.

A cette occasion, il a été procédé à la projection d'une vidéo illustrant les différentes prestations fournies par les zones logistiques (conteneurs, distribution et services).

M. Ghellab a ensuite présenté à SM le Roi le texte de la Stratégie nationale de développement logistique.

Par la suite, il a été procédé à la signature de deux conventions. La première convention porte sur un Contrat-programme entre l'Etat et la CGEM relatif au développement de la compétitivité logistique du Maroc pour la période 2010-2015.

Cette convention a été signée par MM. Taib Cherkaoui, ministre de l'Intérieur, Salaheddine Mezouar, ministre de l'Economie et des Finances, Karim Ghellab, ministre de l'Équipement et des Transports, Ahmed Toufiq Hejira, ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'espace, Mohamed Horani, président de la CGEM.

Quant à la seconde convention, elle est relative à un Contrat d'application du contrat programme Etat-CGEM (2010-2015) relatif au développement des zones d'activités logistiques de la région du Grand Casablanca.

Elle a été signée par MM. Taib Cherkaoui, Salaheddine Mezouar, Karim Ghellab, Mohamed Horani, Chafiq Benkirane, président du conseil régional du Grand Casablanca, Mohamed Sajid, président du Conseil de la ville de Casablanca, Mohamed Mansar, président du conseil préfectoral, Anas Alami, directeur général de la Caisse de Dépôt et de Gestion, Najib Laraichi Badoui, président du Directoire du holding d'aménagement Al Omrane.

SM le Roi Mohammed VI a ensuite suivi une présentation du projet de Zone logistique multi-flux de Zenata (Mohammedia), qui s'étendra sur une surface de 323 hectares, dont 202 ha seront aménagés à l'horizon 2015.

Les activités de cette zone doivent concerner trois flux de marchandises, en l'occurrence les conteneurs (200 ha), les céréales (14 ha) la distribution et services (109 ha).

La future Zone logistique de Zenata fera partie d'un réseau de huit zones situées sur le territoire du Grand Casablanca (Zenata, Ouled Hadda, Darwa, Nouaceur, Sahl Al Khyayta, Lakhyayta, Bouskoura et Ouled Saleh).

Les huit zones s'étaleront sur une superficie globale de 978 hectares, dont 607 seront aménagés à l'horizon 2015 et accueilleront des activités aussi diversifiées que les conteneurs, la distribution et services logistiques, les produits agricoles et alimentaires et matériaux de construction.

Ont assisté à cette cérémonie, le Premier ministre M. Abbas El Fassi, les présidents des deux chambres du parlement, des conseillers de SM le Roi, les membres du gouvernement, des élus et plusieurs acteurs économiques, ainsi que d'autres personnalités.

MAPF